

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 0099
Désignation : Ciment de graveur Rouge, pain de 450 g
Utilisation : Gravure - Secteur industriel

Identification de la Société :

Raison Sociale : Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone : 0800 878 202
E-mail : service.client@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CIMENT GRAVEUR

22/05/2023

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit : Ciment Graveur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Gravure - Secteur industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Raison Sociale : Cookson-CLAL

Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly

Telephone : 0800 878 202 - E-mail : service.client@cookson-clal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 112 ou ORFILA T : +33 (0) 1 41 35 40 00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (Règlement CE N° 1272/2008 et amendements suivants)

Dangers pour la santé : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 – Attention (CLP : Skin Sens. 1) - H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement CE N° 1272/2008

Pictogramme de danger : SGH07

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H317 – Peut provoquer une allergie cutanée



Conseils de prudence

: P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

: P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

: P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

: P302 + 352 – En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon

: P333+313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

: P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

: P321 – Traitement spécifique (voir...sur cette étiquette)

Considérations relatives à l'élimination : P501 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB). Danger d'explosion des poussières.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Résines végétales (Colophane) – charges minérales – cires minérales - colorants

Composant(s)	Substances N° CAS	N° CE (EINECS)	N° indice CE	N° REACH	Classification
Colophane	8050-09-7	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	Xi

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact cutané : laver rapidement avec de l'eau savonneuse.

En cas de contact oculaire : laver à l'eau claire durant 10/15 minutes.

En cas de brûlure plus grave, maintenir sous l'eau courante jusqu'à l'arrivée des secours.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.

En cas d'inhalation excessive : Faire respirer de l'air frais.

Dans tous les cas, si une irritation persiste, si une lésion apparaît, si une indisposition se développe : consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus ou différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Mettre au repos et maintenir sous surveillance médicale.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CIMENT GRAVEUR**

22/05/2023

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Tous les agents d'extinction sont utilisables. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris protection respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Racler le surplus de cire, balayer et ramasser soigneusement en tenant compte des mesures individuelles de protection et des risques spécifiques cités.

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires voir chapitre 7

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition, les poussières peuvent s'enflammer à l'air libre. Suivre la norme US NFPA Standard 654, directive ATEX 1999/92/CE & 94/9/CE.

7.2. Conditions de stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais, bien ventilé et de préférence à une température inférieure à 30 °C.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Mesures techniques de protection	Sans indications particulières
8.2. Contrôles de l'exposition	Non disponible à ce jour
8.3. Protection respiratoire	Utiliser un équipement respiratoire approprié
8.4. Protection des mains	Utiliser des gants appropriés
8.5. Protection des yeux	Utiliser des lunettes de sécurité

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	solide à température ambiante – Liquide à 92 °C
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Solubilités	hydrocarbure aromatique et chlorés, esters et cétones. Insoluble dans l'eau.
Point d'éclair	non détecté avant la décomposition de la substance à 240°C
Point de ramollissement	51 °C (selon norme NF T 66-008)

9.2. Autres informations

Densité	1.03 (20°C) environ
---------	---------------------

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Le produit est stable dans son emballage d'origine fermé.

Attention aux poussières qui peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CIMENT GRAVEUR**

22/05/2023

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Aucune si le produit est manipulé et stocké correctement

10.4. Conditions à éviter**10.5. Matières incompatibles****10.6. Produit de décomposition dangereux**

Aucune si le produit est manipulé et stocké correctement

11. DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité inhalative : peut causer une irritation du système respiratoire, des éternuements, de la toux, une sensation de brûlure de la gorge ou autres difficultés respiratoires.

Admin. Orale (rat) DL50 (mg/kg) : 2800

Admin. Percutanée (rat) DL50 (mg/kg) : > 2800

Irritation de la peau (lapin) : n'est pas supposé irritant. OECD 404

Irritation des yeux (lapin) : légèrement irritant. OECD 405

12. DONNEES ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Toxicité sur poissons	nc	Toxicité sur daphnies	nc
Toxicité sur algues	nc	Toxicité sur bactéries	nc

12.2. Persistance et dégradabilité le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol aucune donnée connue

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

(Selon les directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et 2001/58/CE REACH CE N° 1907/2006, UE N°453/2010 et UE N° 848/2012)

15.1. Règlementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et de l'environnement

- Xi	Irritant
- Phrases R	R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- Phrases S	S2 : Conserver hors de la portée des enfants
	S24 : Eviter le contact avec la peau
	S37 : Porter des gants appropriés.

Enregistrement REACH – ne contient pas de substances listées en annexe XIV et XVII.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non disponible à ce jour.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus sur cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée et établis en reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Ces informations ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Nous n'accordons aucune garantie, expresse ou implicite quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assumons aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies.